

## **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 4 juillet 2014**

### **Démission**

Le Conseil municipal a pris connaissance de la démission de Mme Maeder-Hofer Yacinthe en qualité de conseillère municipale. Le Groupement des intérêts communaux devra communiquer le nom de la personne qui reprendra ce siège devenu vacant. Pour rappel, Mme Maeder avait été élue par le Conseil municipal le 26 novembre 2007 et avait débuté son mandat de conseillère municipale le 1<sup>e</sup> janvier 2008, elle a donc siégé durant 6 ans et demi. L'exécutif remercie Mme Maeder pour le travail qu'elle a accompli pour la commune.

### **Course des personnes âgées**

La course des personnes âgées sera organisée le mardi 2 septembre prochain. Des bulletins d'inscription seront adressés aux personnes concernées d'ici au 18 juillet prochain.

### **Fermeture de l'administration communale**

Rappel : Pendant les vacances d'été le bureau communal fermera du lundi 21 juillet au vendredi 8 août 2014. En cas d'urgence vous pouvez prendre contact avec M. Habegger Richard, maire, M. Vuitel John, vice-maire ou l'un ou l'autre des conseillers municipaux présents.

### **Petit permis de construire (non publiés selon l'art 27 DPC)**

Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier : M. Blanc Alain, Rue Jacques-René Fiechter 4, 2613 Villeret ; Projet (déjà réalisé) : Assainissement et isolation façade est, changement de fenêtre en façade sud. Emplacement : Parcelle n° 211 de Villeret, Rue Jacques-René Fiechter 4, zone village.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 4 août 2014.

### **Allocations familiales communales**

Le règlement fixe la date du 30 juin comme référence pour le droit à l'allocation familiale communale. Le Conseil municipal a décidé d'appliquer le principe qui est instauré depuis quelques années, à savoir, offrir deux rouleaux de 35 litres par enfant ayant moins de 18 ans le 30 juin. Cette année ce sont 181 enfants qui sont concernés, soit une allocation d'un montant de 7'240 francs.

### **Fête nationale**

Le Conseil municipal tient à rappeler que la Fête nationale est organisée conjointement

par les communes de St-Imier et Villeret. Cette manifestation est agendé au jeudi 31 juillet prochain, elle se tiendra sur la Place du Marché à St-Imier et sera organisée par l'Ecole suisse des Sports de neige de St-Imier. Pour des renseignements complémentaires nous vous invitons à consulter la publicité qui sera faite par les organisateurs.

### **Félicitations**

Le Conseil municipal félicite le personnel communal pour l'entretien des magnifiques décorations florales qui ornent le collège et la place du village. Bravo et merci !

Le Conseil municipal

Villeret, le 30 juin 2014

Pour vous informer concernant Villeret, une adresse à votre disposition 7/7 et 24/24

**<http://www.villeret.ch>**

**[admin@villeret.ch](mailto:admin@villeret.ch)**